

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de ROCHEFORT

Département
Charente-Maritime

OBJET :

Le huit Décembre 1956 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire.

Honoraires d'avocats

56 172

ETAIENT PRESENTS : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSÉ, BARROT, LAURENT, CUNIL, BARRIERE GUILLAUD, DOMEcq, ETCHEBER, POUGET, BOURDEILLE, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. CHAMBOULAN, GRUSSENMEYER, DUFOUR, ROCHEDEREUX, COUNIL EDOUARD, PAPEAU, GUICHACOUA

Représentés : M. Brotreau par M. Reutin

M. Etcheber a été élu secrétaire

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances décide

- qu'il y a lieu de verser à M. Brotreau avocat de la Ville le montant de ses honoraires savoir :

100.000 francs pour consultation en 1955 en sujet du Casino

200.000 pour défense de la ville et plaideoirie devant le Tribunal Administratif en 1956

soit : 300.000 francs

- dit que la dépense sera imputée en XXII "Dépenses impôvées" du budget.

Adopté à l'unanimité

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 26 Décembre 1956
Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR RETRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 4 Janvier 1957
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



